



## Conseil communautaire du 6 décembre 2018

### Compte rendu succinct

L'an deux mille dix-huit, le six décembre à 19 heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 29 novembre 2018, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la Mairie d'Estrées-Saint-Denis, 15, rue de l'Hôtel de Ville, BP3, 60190 Estrées-Saint-Denis, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente

**Etaient présents** : Robert **DUVIGNON** (commune d'Arsy), Georges **FIEVEZ** (commune d'Avrigny), Dominique **LE SOURD** (commune de Blincourt), Lionel **GUIBON** (commune de Canly), Hervé **COSME**, Noël **LOIRE** et Laure **BRASSEUR** (commune de Chevrières), Brigitte **PARROT** (commune de Choisy-la-Victoire), Charles **POUPLIN**, Véronique **CAVROIS**, Myriane **ROUSSET**, Philippe **BASTIN**, Francis **MONFAUCON**, Marie-Rose **BUCAMP** et Pierre **GUDEFIN** (commune d'Estrées-Saint-Denis), Jean-Marie **SOEN** (commune de Francières), Ivan **WASYLYZYN**, Catherine **DONZELLE** et Michel **FLOURY** (commune de Grandfresnoy), Hervé **BLODA** (commune de Hémévillers), Daniel **HIBERTY** (commune de Houdancourt), Isabelle **FAFET** (commune de Le Fayel), Brigitte **VASSEUR** et Fabien **GENET** (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick **DECAMP** (commune de Moyvillers), Sophie **MERCIER**, Tanneguy **DESPLANQUES** et Maryline **GOSSART** (commune de Rémy), Véronique **GUERLIN** (commune de Rivecourt).

**Etaient absents excusés** : Jean-Louis **LUCAS** (commune de Bailleul-Le-Soc), Christophe **YSSEMBOURG** (commune d'Epineuse), Patrick **GREVIN** (commune de Montmartin).

**Etaient absents représentés** : Françoise **COUBARD** (commune de Hémévillers), Annick **LEFEBVRE** (commune de Rivecourt)

**Etaient absents, ayant donné pouvoir** : Stanislas **BARTHELEMY** (Longueil-Sainte-Marie)

#### **Pouvoirs** :

Stanislas **BARTHELEMY** à Brigitte **VASSEUR**

La présidente, ayant ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal, constaté que le quorum est atteint et a énoncé les pouvoirs.

En conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil communautaire. À l'unanimité, M. Francis MONFAUCON a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée. Mme Céline FLOUQUET, directrice générale des services, l'a assisté en tant que secrétaire auxiliaire, mais sans participer aux délibérations.

#### **Nombre de conseillers** :

**EN EXERCICE : 33**  
**PRESENTS : 29**  
**VOTANTS : 30**

**Au cours de cette séance, le Conseil communautaire :**

**A approuvé** le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 18 septembre 2018 à l'unanimité,

**A approuvé** le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 16 octobre 2018 à l'unanimité,

**A pris note** des décisions suivantes, prises par la Présidente par délégation du Conseil communautaire, à l'unanimité :

Lettre de commande	Titulaire	Type	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Date de signature
L18.86 – Entretien matériel technique	LEFEVRE	Service	685.17 €	822.20 €	10/10/2018
L18.87 – Fourniture de téléphone	TECH'ACTIVE	Fourniture	675.00 €	810.00 €	12/10/2018
L18.88 – Prestations complémentaires HS remplacement agent semaines 43 et 44	PROPRETE 2000	Service	1 149.79 €	1 379.75 €	18/10/2018
L18.89 – Fourniture de bureau	JPG	Fourniture	106.52 €	127.82 €	18/10/2018
L18.90 – Conférence « les mots qui font grandir »	SARL L'ATELIER DES PARENTS	Service	583.33 €	700.00 €	19/10/2018
L18.91 – Orchestre – Cérémonie vœux CCPE	APERGE BIG BAND	Service		370.00 €	25/10/2018
L18.92 – Vérification du SSI, BAES, Extincteurs et Désenfumage	SIFRRAP	Service	1 154.50 €	1 385.40 €	30/10/2018
L18.93 – Collecte des sapins sur les 19 communes de la CCPE	VEOLIA	Service	1 843.00 €	2 027.30	06/11/2018
L18.94 – Réparation autolaveuse	A.S.V.I	Service	165.31 €	198.37 €	06/11/2018
L18.95 – Maintenance des équipements de chauffage	SAS A.D.P	Service	2 000.00 €	2 400.00 €	08/11/2018
L18.96 – Remplacement de la double pompe	SAS A.D.P	Service	2 150.00 €	2 580.00 €	08/11/2018
L18.97 – Panneaux communication et dépliant sur le Zéro-Phyto	JD COM	Fourniture	1 165.00 €	1 398.00 €	09/11/2018
L18.98 – Travaux plomberie	LEDRU	Travaux	79.40 €	95.28 €	14/11/2018
L18.99 – Gobelets réutilisables	ECOCUPS	Fourniture	419.90 €	503.88 €	21/11/2018
L18.100 – Panneaux communication communes pour les vœux de la CCPE	IMEDIA	Fourniture	360.00 €	432.00 €	22/11/2018
L18.101 – Petits fours pour la soirée des entreprises	FLUNCH	Fourniture	492.35 €	521.00 €	23/11/2018
L18.102 - Achat petit matériel	LEROY MERLIN	Fourniture	66.41 €	79.70 €	26/11/2018
L18.103 – Travaux de serrurerie	DCL MENUISERIE	Travaux	1 249.85 €	1 499.82 €	26/11/2018
L18.104 – Remplacement Agent HDS du 05/11 au 14/12/2018	PROPRETE 2000	Service	3 294.72 €	3 953.66	26/11/2018

L18.105 – Achat filet pour panier de basket	CASAL SPORT	Fourniture	38.80 €	56.56 €	26/11/2018
L18.106 – Surveillance de la qualité de l'air intérieur (HG)	SOCOTEC ENVIRONNEMENT	Service	1 970.00 €	2 364.00	26/11/2018
L18.107 – Analyse microbiologie Légionnelle (HDS)	AQUATYCIA	Service	402.50 €	483.00 €	26/11/2018
L18.108 - Analyse microbiologie Légionnelle (Siège)	AQUATYCIA	Service	402.50 €	483.00 €	26/11/2018
L18.109 – Licence Office 365	ADICO	Fourniture	136.69 €	164.03 €	26/11/2018

N° de décision	Date de signature	Objet
D-2018-05	9 octobre 2018	Passation d'un marché portant étude de faisabilité technique, économique et financière relative à la mise en place de systèmes de production d'énergie renouvelables et de récupérations associées à un réseau de chaleur

**A chargé** la Commission Développement Economique de proposer une convention régissant les aides directes aux opérateurs économiques privés,

**A décidé** de constituer un groupe de travail chargé de la mise en place des modalités et des conditions d'octroi des aides directes aux entreprises (notamment LEADER),

**A désigné** comme membres du groupe de travail les personnes suivantes :

- La Présidente
- Les Vice-Présidents et conseillers communautaires délégués
- Et toute personne intéressée, **à l'unanimité**

**A approuvé** la synthèse de la procédure de participation du public par voie électronique du dossier comprenant l'évaluation environnementale de la ZAC de Moyvillers.

**A dit** que la présente délibération devra faire l'objet des mesures d'affichage et de publicité conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

**A chargé** Mme la Présidente de l'exécution de la présente délibération, **à l'unanimité**.

**A décidé** d'approuver le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) établi conformément à l'article R.311-2 du code de l'urbanisme et de créer une zone d'aménagement concerté ayant pour objet l'aménagement et l'équipement des terrains en vue principalement de la création d'une zone à vocation de développement économique sur les parties du territoire de la commune de Moyvillers concernées ;

**A rappelé** les mesures à la charge du maître d'ouvrage destinées à éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine, à réduire les effets n'ayant pu être évités et, lorsque cela est possible, à compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits prévus par l'étude d'impact ainsi que les modalités de suivi des effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine, des mesures de suppression, de réduction et de compensation d'impact ;

**A décidé** de dénommer la future zone d'aménagement concerté de Moyvillers après avis du Conseil municipal de Moyvillers ;

**A acté** le programme global prévisionnel des constructions qui seront réalisées à l'intérieur de la zone ;

**A mis** à la charge des constructeurs au moins le coût des équipements visés à l'article R 331-6 du Code de l'urbanisme. En conséquence, le périmètre de la ZAC sera exclu du champ d'application de la part communale de la taxe d'aménagement ;

**A autorisé** Mme la Présidente à faire établir le dossier de réalisation visé à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme ;

**A chargé** Mme la Présidente de l'exécution de la présente délibération, **à l'unanimité**.

**A décidé** de lancer la consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du protocole d'accord sur les bassins de Rivecourt,

**A autorisé** Mme la Présidente ou son représentant à signer la convention financière avec l'Agglomération de la Région de Compiègne, la société Lafarge et la Commune de Rivecourt pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du protocole d'accord des bassins de Rivecourt,

**A autorisé** Mme la Présidente ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

**A dit** que la dépense sera inscrite au budget ad hoc au BP 2019, à **29 POUR et 1 ABSTENTION** (Daniel HIBERTY).

**A fixé** le montant de la participation à la réalisation des équipements publics due par les constructeurs présents dans l'emprise de la ZAC Paris Oise à 40 € HT/ m<sup>2</sup> de SDP (surface de plancher),

**A validé** le modèle de convention de participation à la réalisation des équipements publics due par les constructeurs présents dans l'emprise de la ZAC Paris Oise,

**A autorisé** Mme la Présidente à signer la convention de participation avec les entreprises concernées, à **29 POUR et 1 ABSTENTION** (Stanislas BARTHELEMY).

**A désigné** M. Ivan WASYLYZYN comme représentant titulaire et M. Fabien GENET comme représentant suppléant de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées au sein du Comité de Pilotage Natura 2000 et au Comité de suivi RAMSAR des Marais de Sacy-le-Grand, à **l'unanimité**.

**A décidé** d'instaurer le régime de la fiscalité professionnelle unique ;

**A chargé** Mme la présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux, à **22 POUR, 5 CONTRE** (Lionel GUIBON, Hervé COSME, Laure BRASSEUR, Noël LOIRE, Tanneguy DESPLANQUES) et **3 ABSTENTIONS** (Robert DUVIGNON, Pierre GUDEFIN, Isabelle FAFET).

**A décidé** de recomposer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées originellement mise en place le 23 juin 2016 ;

**A fixé** la composition de la CLECT à 38 membres, avec deux représentants par commune membre (à défaut de communication des représentants avant le premier Conseil communautaire de l'année 2019, le Maire et son premier adjoint seront désignés d'office) ;

**A invité** les Conseils municipaux de chaque commune membre à organiser des élections en leur sein pour élire leurs représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;

**A autorisé** Mme la Présidente à réunir la première Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées dans le courant du premier trimestre de l'année 2019, à **29 POUR et 1 ABSTENTION** (Pierre GUDEFIN).

**A décidé :**

- D'initier des négociations amiables avec les propriétaires de la parcelle AL30 en vue de l'acquisition conjointe par la CCPE et la commune d'Estrées Saint Denis en accord avec M. le Maire d'Estrées Saint Denis,
- De solliciter l'EPFLO pour évaluer la possibilité de portage foncier le temps des études,
- D'engager les démarches nécessaires (demande d'autorisation de pénétrer sur la parcelle) pour mener les études permettant de caractériser le terrain (relevé topographique, études géotechniques, inventaire floristique, ...),

• D'engager une procédure de déclaration d'utilité publique si nécessaire, à **26 POUR et 4 ABSTENTIONS** (Dominique LE SOURD, Brigitte PARROT, Daniel HIBERTY, Véronique GUERLIN)

**A approuvé** la décision modificative n°2, à **l'unanimité**, telle que présentée ci-dessous :

DM 2 - BUDGET PRINCIPAL - 6 décembre 2018

Chapitre	Article	Designation	Dépenses (€)		Recettes (€)	
			baisse de crédits	hausse de crédits	baisse de crédits	hausse de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>						
014 - Atténuation de produits	739211	Attributions de compensation		1 600 000.00		
<b>RECETTES</b>						
73 - Impôts et taxes	73111	Taxes foncières et d'habitation				1 600 000.00
TOTAL			0.00	1 600 000.00	0.00	1 600 000.00

## BUDGET PRINCIPAL

### Décision Modificative Bp-2018-02

ARTICLE	BP+DM1	DM2	BP+DM1+DM2
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>014 - Atténuation de charges</b>			
739211	Attributions de compensation	- €	1 600 000.00 €
<b>RECETTES</b>			
<b>73 - Impôts et taxes</b>			
73111	Taxes foncières et d'habitation	2 623 037.00 €	4 223 037.00 €

**A approuvé** le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, annexé à la présente délibération,

**A précisé** que celui-ci sera mis à la disposition du public et transmis aux communes composant la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées ainsi qu'au SMDO (Syndicat Mixte Départemental de l'Oise), **à l'unanimité**.

**A autorisé** Mme la Présidente à recruter des vacataires pour la cérémonie des vœux 2019 qui aura lieu le jeudi 20 décembre 2018 ;

**A décidé** de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base du SMIC horaire hôtelier en vigueur ;

**A dit** que les crédits sont inscrits au budget ;

**A donné** tout pouvoir à Mme la Présidente pour signer les documents et actes afférents à cette décision, **à l'unanimité**.

**A décidé** de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1er janvier 2019,

**A chargé** les commissions Action sociale et Environnement de définir les projets d'accueil et d'élaborer le dossier de demande d'agrément,

**A autorisé** Mme la Présidente à déposer une demande d'agrément nécessaire auprès des référents service civique de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale, ainsi qu'à signer les ordres de mission de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales,

**A dit** que les crédits nécessaires seront ouverts en 2019 pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 7,43% de l'indice brut 244, soit au 1er janvier 2018 : 107,58 € par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport, à **29 POUR et 1 ABSTENTION** (Francis MONFAUCON).

**A émis un avis favorable** s'agissant de la version 1 du projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Oise et consenti à la réalisation d'une aire d'accueil de 20 places et de l'aménagement de 30 terrains familiaux locatifs sur son territoire, **sous réserve que des régularisations de situations de sédentarisation illégales, sur les communes de la CCPE et si tant est qu'elles soient possibles, interviennent en déduction du nombre d'aménagements à réaliser sur notre territoire ;**

**A demandé** au Préfet de l'Oise d'assurer la pleine application du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du voyage sur le territoire de la CCPE mais également sur celui des territoires voisins, à **18 POUR, 9 CONTRE** (Robert DUVIGNON, Noël LOIRE, Charles POUPLIN, Myriane ROUSSET, Philippe BASTIN, Véronique CAVROIS, Francis MONFAUCON, Marie-Rose BUCAMP, Daniel HIBERTY) et **3 ABSTENTIONS** (Jean-Marie SOËN, Annick DECAMP, Tanneguy DESPLANQUES).

**A déclaré, à l'unanimité,** que :

Les pistes cyclables d'intérêt communautaire sont :

- Les pistes en site propre réalisées et aménagées par la CCPE :

- Coulée verte sur l'ancienne voie de chemin de fer reliant Estrées Saint Denis, Moyvillers, Arsy, Canly et Longueil Sainte Marie (PC1) et son prolongement sur Rivecourt jusqu'au Meux (PC2) dont une partie est sur route,
  - Liaison Estrées Saint Denis – Remy (PC3)
- Les pistes en site propre le long de la RD1017 au niveau de Blincourt et l'emprise reliant Estrées Saint Denis à l'intersection avec la RD 521 (PC4)
  - Les 6 circuits jalonnés pas la CCPE
  - La création et l'aménagement de nouveaux itinéraires (pistes ou circuits) validés par le Bureau communautaire sur proposition de la commission

La compétence de la CCPE concernant les pistes cyclables d'intérêts communautaires s'exerce comme suivant :

- Aménagement, entretien et gestion des pistes en site propre réalisées par la CCPE et le long de la RD 1017
- Fauchage des bas-côtés selon les nécessités à définir de tous les circuits jalonnés par la CCPE empruntant des voies communales et des chemins ruraux
- Entretien des circuits situés hors agglomération empruntant des voies communales et des chemins ruraux comprenant :
  - L'entretien des couches superficielles (traitement des revêtements identique à l'existant)
  - La sécurisation des axes ou carrefours avec des voies de même catégorie
- Fourniture, pose et entretien de la signalétique horizontale, verticale directionnelle et touristique de tous les circuits jalonnés et des pistes en site propre
- Mise en œuvre des actions du Plan de Mobilité Rurale
- Communication et promotion auprès du grand public de l'offre de circuits et itinéraires cyclables
- Communication avec les collectivités limitrophes compétentes pour développer les connexions intercommunales.

La séance est levée à 22h30.

Vu pour être affiché le 13 décembre 2018, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des collectivités Territoriales.

A Estrées Saint Denis, le 13 décembre 2018,


  
**Sophie MERCIER**